

**Message de Gilles Da Costa, directeur général des services,
aux agents du siège**

Cher.ère.s collègues,

J'espère que ce message vous trouve en bonne santé, et que la durée de cette période de confinement ne vous pèse pas trop.

La date du 11 mai est proche. Pour autant, elle ne signifiera pas un abandon des précautions sanitaires pour limiter l'épidémie et la tension sur le système de santé.

Il convient de mettre en œuvre des dispositions progressives de reprise d'activité, et des modalités pour « apprendre à vivre » avec le virus, comme l'a indiqué Monsieur le Premier Ministre le 28 avril dernier.

Depuis le début de cette crise, la direction générale a fait le choix de mener un dialogue social constant, avec vos représentants, et une concertation avec l'équipe de direction élargie. J'en retire une satisfaction, quant au processus décisionnel, et à sa nécessaire adaptation pour intégrer les éléments extérieurs sans cesse évolutifs, et les avis exprimés.

Cela nous conduit parfois à des communications décalées, dont je sais qu'elles vous interrogent, ou vous conduisent à considérer que nous agissons avec trop de lenteur, pour apporter des réponses à vos multiples interrogations.

J'entends cette remarque, mais la parcimonie est la contrepartie de la fiabilité, durant cette séquence bien complexe ; considérant que tant que l'information « officielle » n'est pas produite, c'est l'information « officielle » précédente qui fait foi.

Nous envisageons donc de passer d'un régime de continuité d'activité (PCA) à celui de reprise d'activité (PRA).

C'est un cap que certains attendent, que d'autres redoutent.

La différence théorique est importante, je le concède, mais en pratique les conditions proposées garantissent une évolution progressive, comme demandé par les pouvoirs publics.

Les deux socles sur lesquels ont été construits notre démarche, protection et confiance, doivent nous servir de balises.

L'étape du CHSCT qui se tiendra demain après-midi 7 mai, est essentielle, en permettant l'expression formelle de l'organisme paritaire dédié à l'examen de la sécurité et des conditions de travail.

Le principe de continuité s'appliquait aux fonctions qui assuraient le maintien du service public dans une complémentarité entre présentiel minimum, et télétravail à quasi-généraliser.

Le principe de reprise entame un début de retour en présentiel dès lors que celui-ci peut apporter une amélioration des conditions de travail, en respectant scrupuleusement la protection des agents.

Cela ne signifie pas l'abandon du télétravail, bien au contraire. Mais, cela marque une bascule progressive vers un retour sécurisé à un fonctionnement intégrant plus de présentiel.

Les options proposées à la validation du CHSCT sont claires pour les services de l'administration régionale :

- Une mise en œuvre du PRA à compter du 25 mai prochain, conforme aux recommandations de l'Etat,
- Une protection maintenue pour les agents empêchés,
- Une prise en compte des contraintes de garde d'enfants,
- ces deux points sur la base d'un simple déclaratif individuel pour l'ensemble du mois de mai, en allègement significatif par rapport aux contraintes imposées par les ordonnances du gouvernement sur le sujet, pour tenir compte d'une reprise scolaire différenciée, et de situations individuelles encore très perturbées,
- la garantie de conditions de travail sécurisées, par des conditions d'occupation des bureaux, des équipements individuels, des consignes « barrière » dédiées,
- une prise en considération des expressions individuelles des agents, notamment celles relatives aux transports.

Ceci est possible grâce au télétravail qui est bien du travail « normal », contrairement à certaines acceptions que j'entendais encore peu avant la crise, bien désuètes aujourd'hui.

Cela doit nous conduire à capitaliser sur cette « expérience forcée » et à revoir notre approche de cette forme d'activité, en envisageant une adaptation substantielle de notre règlement. A cet effet, un calendrier et une méthode seront présentés au Comité technique du 28 mai prochain.

Cela concernera nos pratiques, mais aussi nos besoins d'équipements en matériel.

Ce PRA sera susceptible d'aménagement par périodes suivant l'évolution de l'épidémie, que l'on espère tous favorable.

Je rappelle qu'à ce jour le conseil des ministres a retenu la période d'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 juillet, et que Monsieur le Premier Ministre a annoncé une communication particulière par périodes de 3 semaines.

D'ici le 25 mai, si des modifications s'avéraient nécessaires, elles se feraient par adaptation à la marge du plan de continuité d'activité.

Bien évidemment, les membres du CHSCT apporteront demain leurs contributions, commentaires, réactions et au final leurs avis sur ce plan.

Pour tenir compte de ces expressions, ce n'est donc qu'à partir du 11 mai que nous pourrons préparer la mise en œuvre concrète pour chaque agent de ce PRA.

Notre approche sera tout d'abord, comme pour les travaux de préparation demandés aux encadrants la semaine passée, un examen des missions qui gagneraient à faire évoluer la part du présentiel. Puis, il conviendra de croiser cet objectif raisonnable avec les situations individuelles, et les conditions de sécurité sur les lieux de travail.

Nous y travaillerons durant la semaine du 11 au 15 mai, de façon à permettre le passage de consignes dans un délai suffisant avant le 25 mai.

Pour les agents des lycées, les conditions respecteront les mêmes principes, mais les incertitudes pour la reprise restent nombreuses, et en cours de travail avec les Rectorats. L'évolution du PCA sera aussi la règle dans l'attente de conditions plus précises. Le cas particulier des cités scolaires qui accueillent des collèves est sous contrôle, malgré l'attente de la cartographie (rouge/verte) des départements « cristallisée » demain soir, et susceptible décaler la date de rentrée des collèves en zone rouge, actuellement prévue le 18 mai.

J'espère vous avoir apporté des éclairages sur la démarche retenue, les principes proposés au vote du CHSCT. J'espère qu'ils sont suffisants pour compenser un sentiment de notre faiblesse d'information.

Mais surtout, je souhaite qu'ils vous permettent de poursuivre vos missions. Tant parmi vous, nous ont témoigné de leur volonté de pouvoir les remplir pleinement dans ce contexte si particulier.

Continuez à vous protéger. Le week-end qui arrive est une marque symbolique. A partir du 11 mai, nous pourrons circuler dans un rayon de 100 kilomètres sans autorisation, mais les protections en vigueur sont bien maintenues.

Cordialement,

Gilles Da Costa,
directeur général des services